

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT  
31 - Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 12 décembre 2022 à 18 heures 00

**Date de convocation :**  
06 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**  
06 décembre 2022

**Objet**

Construction d'une salle  
polyvalente  
Demande de subventions  
Ancien Casino

Mme STRADERE Michèle

**SOUS-PRÉFECTURE****23 DEC. 2022****SAINT-GAUDENS**

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,  
VEYRIES Nadine  
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE  
Bernard, SALES André, VALLE Anthony  
Absente avec procuration : Mme WINTERSTEIN Martine donne  
procuration à Mme BOLEA Maryse

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un projet de création  
d'une salle polyvalente sur le site de l'Ancien Casino.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

- 1 045 186.00€ HT soit 1 149 704.60€ TTC

Le coût prévisionnel des études s'élève à :

- 94 164.88€ HT soit 103 581.37€ TTC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de  
demander des subventions à hauteur de 90% soit :

- 28% de l'État (DETR)

- 26% du Conseil Régional

- 26% du Conseil Départemental

- 20% à charge de la commune

soit :

- pour les travaux:

- Etat à 28% : 292 652.08€ HT soit 321 917.29€ TTC

- Conseil Régional à 26% : 271 748.36€ HT soit 298 923.20€ TTC

- Conseil Départemental à 26% : 271 748.36€ HT soit 298 923.20€ TTC

- part communale à 20% : 209 037.20€ HT soit 229 940.92€ TTC

- pour les études :

- Etat à 28% : 26 366.17€ HT soit 29 002.78€ TTC

- Conseil Régional à 26% : 24 482.87€ HT soit 26 931.16€ TTC

- Conseil Départemental à 26% : 24 482.87€ HT soit 26 931.16€ TTC

- part communale à 20% : 18 832.98€ HT soit 20 716.27€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de construction d'une salle polyvalente pour un montant total de 1 139 350.88€ HT soit 1 253 285.97€ TTC et sollicite les aides de l'État, de la Région et du Département comme précédemment présentées.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture en date du 22 décembre 2022.

Fait à Barbazan le 15 décembre 2022,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 16 décembre 2022

Le Maire

